



COMMUNIQUE DE PRESSE – 18 MAI 2016

LANCEMENT DU PROGRAMME OBJECTIF CO₂ « LES TRANSPORTEURS S'ENGAGENT »

À Paris, le 18 mai 2016, le Programme « Objectif CO₂ » et le lancement du « Label Objectif CO₂ » sont officialisés. Ce programme d'accompagnement des entreprises de transport de marchandises et de voyageurs françaises a pour objectif de réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Il est porté par le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) en collaboration avec l'ADEME et l'AFT d'une part et les organisations professionnelles du secteur (FNTR, FNTV, OTRE, TLF et UNOSTRA) d'autre part.

Une charte pour progresser, un label pour certifier et valoriser les résultats

L'objectif du programme Objectif CO₂ est de réduire les émissions de GES et d'améliorer l'efficacité énergétique du transport routier qui représente la très grande majorité des flux de transport collectif de voyageurs et de marchandises en France. Pour ce faire, il conjugue deux démarches complémentaires et co-construites avec la profession.

Une démarche de progrès qui s'appuie sur la charte d'engagement volontaire « Objectif CO₂ ». Cette charte, initiée en 2008 pour le transport de marchandises et en 2011 pour le transport de voyageurs, met à la disposition des entreprises des outils et une méthodologie fiable pour évaluer leurs émissions de GES et définir un plan d'actions de réduction sur trois ans. Depuis sa mise en place, **1 274 entreprises** (Transports routiers de marchandises et voyageurs) **ont signé la Charte**, ce qui représente **plus de 160.000 véhicules, soit environ 20% de la flotte française, pour un gain annuel estimé à près d'1 million de tonnes de CO₂.**

Une démarche de performance, par la création du label Objectif CO₂, qui permet aux entreprises de transport les plus vertueuses d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de performance énergétique et environnementale. Son attribution s'appuie sur un processus d'audit externe indépendant qui vérifie la fiabilité des données et l'atteinte d'un niveau de performance environnementale (GES). La mesure de la performance se base sur le référentiel européen HBEFA (Handbook of Emission Factors) qui prend en compte les données du parc de véhicules français.

Les objectifs du programme sont la sensibilisation de **3000 entreprises** pour un accompagnement de 1500 intéressées dans le but d'aboutir à l'engagement de **400 entreprises dans le cadre de la charte Objectif CO₂ et la labellisation de 300 entreprises** sur la période 2016-2017.

Le Programme Objectif CO₂ bénéficie d'un financement de TOTAL, en tant qu'obligé, dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Accompagner au plus près les entreprises

L'AFT, en collaboration avec les acteurs locaux (ADEME, DREAL et organisations professionnelles) est mandatée pour mettre en œuvre un **réseau de 17 chargés de mission présents sur tout le territoire pour accompagner les entreprises gratuitement tout au long de leur engagement dans la Charte et / ou pour l'obtention du Label. Les audits de labellisation font l'objet d'une aide financière en fonction de la taille de l'entreprise, apportée par l'AFT.** Les conseillers auront également pour rôle de promouvoir le Programme Objectif CO₂ et de sensibiliser les entreprises de transport sur les enjeux environnementaux.

Des outils d'aide à la décision en développement

L'ADEME met à disposition des outils d'évaluation des émissions et d'information sur les solutions disponibles.

- Un outil de modélisation permettant aux transporteurs d'évaluer et de suivre leurs émissions de polluants sera développé en 2016. Il pourra être utilisé par d'autres acteurs (collectivités, DREAL, directions régionales de l'ADEME pour le suivi de ces émissions sur leur territoire).
- Des fiches actions destinées à informer les entreprises sur les solutions technologiques, comportementales et organisationnelles disponibles sur le marché, seront mises à jour en 2016. Elles tiendront compte des premiers retours d'expérience des entreprises engagées dans la démarche, mettront en avant de nouvelles solutions, et intégreront le sujet majeur des polluants atmosphériques.

14 entreprises pilotes labellisées

BREGER, CHARLES ANDRE, DERVAL, DISTRITEC, JOURDAN, MENDY, MGE transports et Auxiliaires, PREMAT, RAUTUREAU, Transports RUIZ et Fils, SALVA, STAR'S SERVICE, VIR Transport et XPO LOGISTICS ont expérimenté et obtenu le Label Objectif CO₂. Cette expérimentation a permis d'attester de l'atteinte par ces entreprises d'un haut niveau de performance CO₂, et d'identifier des démarches environnementales innovantes et exemplaires pour l'ensemble du secteur du Transport.

> Pour en savoir plus sur la Charte et le Label « Objectif CO₂ », téléchargez la [plaquette](#) disponible sur le www.objectifCO2.fr.